

FEDERATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL
COMMISSION DES SPORTS DE COMBAT ET ARTS MARTIAUX
14 rue Scandicci – 93508 Pantin cedex
Tél: 01.49.42.23.19 Fax: 01.49.42.23.60
<http://www.fsgt.org> E-mail: info@fsgt.org

CHAMPIONNATS FEDERAUX DES SPORTS DE COMBAT ET ARTS MARTIAUX



REGLEMENT DES EPREUVES

LUTTE LIBRE-LUTTE GRECO ROMAINE –LUTTE FEMININE-
BEACH WESTLING - SAMBO – SAMBO COMBAT -
PANCRACE – GRAPPLING – MUAYTHAÏ – BOXE
ANGLAISE – SANDA (BOXE CHINOISE) –
JIU JITSU BRÉSILIEN

(Permanence de la CFA- Sports de combat et Arts martiaux)

2015

Sommaire

- 1- Introduction
- 2- Secrétariat
- 3- Localisation
- 4- Sélections et inscriptions libres
- 5- Droits d'engagement
- 6- Pesée
- 7- Règles de compétition et classements
- 8- Conditions d'hébergement
- 9- Conditions de séjours
- 10- Contrôle médical
- 11- Appariement
- 12- Tenues
- 13 Récompenses
- 14 Arbitres et Officiels
- 15- Repas
- 16- Service d'ordre
- 17- L'aire de combat
- 18- Déroulement type d'une épreuve fédérale
- 19- Affiche
- 20- Plaquette du fédéral
- 21- Contacts

1- INTRODUCTION

Le présent document doit être porté à la connaissance de tous les clubs et de tous les comités désireux de participer aux championnats fédéraux des sports de combat.

Plusieurs championnats fédéraux sont organisés chaque année de Février à Juin de l'année en cours.

POUR TOUTE ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT FEDERAL, LE CLUB ET /OU LE COMITE DEPARTEMENTAL ORGANISATEUR VERSE UN ENGAGEMENT DE 100€ PAR JOUR DE CHAMPIONNAT (200€ SI LE CHAMPIONNAT SE DEROULE EN 2 JOURS.) A LA CFA SPORTS DE COMBATS.
L'ENGAGEMENT EST A VERSER DES RECEPTION DE LA REPONSE FAVORABLE DE LA CFA POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT FEDERAL.

Rappel :

Les championnats fédéraux sont sanctionnés **par des titres officiels FSGT**. Les compétitions sont organisées sous l'égide de la **FSGT**, et organisées localement par le comité départemental, le Club, et la CFA.

Pour chaque championnat, un délégué de la CFA sera présent.

Pour les spécialités (BOXE ANGLAISE, BOXE THAÏ, PANCRAÏE) une déclaration de compétition devra être demandée à la préfecture du département, avec l'accord signé par le responsable de CFA . (Formulaire disponible sur le site www.fsgt.org)

Des médailles individuelles et des tee-shirts de champion récompensant les performances des athlètes seront attribuées dans le respect des règles de la commission des Sports de Combat.

2- SECRETARIAT

Un secrétariat doit être installé dans un lieu réservé à cet effet.

3- LOCALISATION

Un plan détaillé sera fourni aux délégations, via le comité départemental. Le plan précisera les principaux itinéraires pour arriver au lieu de pesée et des compétitions. Il mentionnera obligatoirement les adresses détaillées des lieux de rendez-vous.

4- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conditions générales

Seuls peuvent participer aux championnats fédéraux, les athlètes possédant une licence annuelle omnisports FSGT validée au **31 mars de la saison en cours**(sauf dérogation, et cas de force majeure), avec assurance couvrant la ou les disciplines des championnats concernés et un passeport SCAM FSGT à jour.

Conditions particulières

La FSGT organise deux types de championnats fédéraux :

- des championnats fédéraux directement accessibles aux clubs affiliés
- des championnats fédéraux accessibles uniquement à des sélections départementales et régionales.

Sélections :

Les commissions sportives départementales ou à défaut les commissions sportives régionales doivent organiser leur sélection 3 mois avant la date du championnat fédéral.

Les moyens de sélections sont l'organisation de championnats (départemental ou régional). A défaut de pouvoir organiser un championnat qualificatif, la sélection devra être impérativement validée par la CFA sports de combat.

Les résultats seront validés par les comités et transmis à la CFA SCAM via le secteur des CFA , un mois avant le championnat fédéral dernier délai.

Si pour une raison technique les feuilles d'engagement ne sont pas reçues par les commissions Sportives Régionales ou Départementales, celles-ci doivent le faire sur papier libre et à la date fixée par la CFA 20 jours au plus tard du déroulement du Championnat.

Toute sélection départementale non transmis dans les formes définies ci-dessus entraînera une amende de 100 € (cent euros) par club engagé. Dans ce dernier cas de figure, le paiement de l'amende est la condition sine qua non à la participation aux championnats fédéraux.

Attention, le comité d'organisation n'acceptera en aucune manière tout engagement de club, il est rappelé que ce sont les équipes départementales ou régionales qui participent aux championnats fédéraux et non les équipes de clubs.

Les engagements sur place pourront être refusés de plein droit et ne pourront être sollicités que par le délégué du comité désigné sur la feuille d'engagement.

Le non respect des conditions de participation générale ou particulières entraîne l'invalidité de l'engagement sans possibilité de récupérer les sommes versées.

5- DROITS D'ENGAGEMENTS

Tous les athlètes engagés doivent s'acquitter de leurs droits d'engagements à la date limite fixée sur la feuille des engagements.

Les droits d'engagement à un championnat sont fixés à 10€ (dix euros) par athlète. La commission fédérale se réserve le droit de refuser tout engagement hors délai. En cas de dérogation, les athlètes devront s'acquitter d'un droit d'engagement de 15€. Les engagements sur place pourront être refusés de plein droit par le délégué de la CFA.

Les athlètes qui ne présentent pas le PASSEPORT SCAM le jour de la compétition, pourront exceptionnellement en ouvrir un sur place. Ils devront s'acquitter d'un droit d'engagement de 20€ (incluant l'achat du passeport). L'ouverture d'un passeport SCAM le jour de la compétition pourra être refusé de plein droit par le délégué fédéral.

NB : Dans les championnats fédéraux qui regroupent plusieurs épreuves, **L'athlète peut participer à 2 épreuves maximum.**

6- PESEE

La pesée officielle se déroulera la veille de 18 heures à 20 heures et le matin de la compétition de 8 heures 30 à 9 heures. Des adaptations des horaires officielles de pesée sont possibles, à condition d'être inscrite dans la plaquette de présentation du championnat. Ne peut y participer que l'athlète ayant effectivement été engagé par son comité sur le document officiel prévoyant le poids des combattants(e) et ayant réglés son droit d'engagement.

La Présentation de la LICENCE, du PASSEPORT et du CERTIFICAT MÉDICAL de la saison sportive en cours sont OBLIGATOIRES.

Le poids de l'athlète sera contrôlé une seule fois sans aucune forme de tolérance possible et devra correspondre au poids indiqué sur la feuille d'engagement.

Dans la salle de pesée, il faut 1 ou 2 balances électroniques et une balance non officielle à la disposition des athlètes.

Un membre de la CFA sera présent lors de la pesée officielle.

Les licences et le PASSEPORT SCAM seront gardées aux tables de pesée et rendues le jour de la compétition après vérification.

Pour les sportifs de moins de 18 ans, dans l'intérêt des jeunes, il sera demandée une autorisation parentale, afin de laisser pratiquer toute intervention chirurgicale jugée nécessaire par le médecin en cas d'accident.

7- REGLES DE COMPETITION ET CLASSEMENTS

Les règles des compétitions sont celles de la FSGT nationales (disponibles auprès des comités départementaux). Seul le classement diffusé par la CFA est valide. Le classement est diffusé dans un délai d'un mois aux comités et aux clubs. Pour plus d'informations, les délégations peuvent contacter les membres de la commission et consulter le site www.fsgt.org rubrique Sports de Combat.

8- CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Tous les participants sont responsables de leur hébergement. Les délégations devront se soumettre aux exigences des hôteliers locaux.

Les chambres d'hôtels doivent être réservées par la délégation. Les délégations recevront une liste d'hôtels diffusée par le comité d'organisation.

9- CONDITIONS DE SEJOURS

Tous les frais de déplacements, de séjour, de repas, sont à la charge des délégations.

10- CONTROLE MEDICAL

Le comité d'organisation aura un personnel médical sur place, afin d'assurer les premiers secours lors des compétitions.

En cas de nécessité, les blessés seront conduits à l'hôpital. Les participants sont responsables financièrement des soins médicaux qui pourraient leur être apportés. Seuls les interventions légères et s'effectuant sur place sont à la charge de l'organisation.

Tous les athlètes doivent avoir effectué un contrôle médical d'aptitude à la compétition pour la saison en cours, validé au dos de la licence fédérale ou sur certificat médical spécifique. **Pour les plus de 35 ans, il sera systématiquement demandé un électrocardiogramme standardisé avec compte rendu médical.** Les vérifications seront effectuées lors de la pesée officielle. L'absence de certificat médical entraîne l'impossibilité de participer aux compétitions, sans possibilité de récupérer les sommes versées.

La CFA SCAM bénéficie des services d'un médecin spécialiste des sports de combat et des arts martiaux. Les clubs organisateurs peuvent faire appel à lui pour assumer la couverture médicale des championnats fédéraux.

Les conditions de la participation du médecin fédéral à un championnat fédéral sont les suivantes :

- le club organisateur adresse une sollicitation à la CFA (voir contacts ci-dessous) 4 mois avant la date du championnat pour planifier son déplacement
- défraiement par le club au tarif de 25€par heure et prise en charge de son hébergement et de ses repas
- la CFA prend en charge son déplacement

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués, selon les normes en usage. Toute substance déclarée illicite par le CIO et qui sera détectée, entraînera des sanctions à l'égard des athlètes et des dirigeants.

Le consentement préalable à un contrôle anti-dopage est une condition nécessaire à la participation aux compétitions. Il est donc systématiquement reporté acquis par tout participant à un championnat FSGT.

11- APPARIEMENT

Les membres de la CFA se réservent le droit d'annuler, changer, ajouter ou combiner des catégories de poids (dans le respect du code du sport et des règlements FSGT) ou changer le système d'appariement afin d'optimiser les participations de l'ensemble des athlètes.

Appariement : Tournoi nordique aux catégories de 5 combattants

Appariement poule A et B pour plus de 5 combattants

12- TENUES

Les tenues sont celles de la discipline fixée par les règles sportives fédérales édictées par la CFA. Les tenues non conformes entraînent des pénalités prévues par les règlements disciplinaires fédéraux.

13- RECOMPENSES

1) Une récompense sera attribuée aux trois premiers athlètes des compétitions, dans les conditions fixées par la CFA .

2) Conditions pour l'attribution des médailles officielles de la FSGT :

- 2 participants : 1 médaille d'or et médaille d'argent, un diplôme pour tous

- 3 à 4 participants : 1 médaille d'or, 1 médaille d'argent et médaille de bronze, un diplôme pour tous

- Plus de 5 : 1 médaille d'or, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze et un diplôme pour tous

Un participant qui se retrouve seul dans sa catégorie et qui n'a effectué aucun combat ne peut être récompensé.

3) Des diplômes de participation seront remis à chaque athlète.

4) Un tee shirt de champion de France sera offert au vainqueur de chaque catégorie

5) Des récompenses pourront être remises à d'autres personnes que les athlètes eux-mêmes. Les responsables devront être tenu informés du protocole le matin même des épreuves.

La répartition et les remises de récompenses se feront en accord avec le comité d'organisation et la CFA ou son représentant sur place. **Les sportifs doivent monter sur le podium en tenue de spécialité.**

14- ARBITRES ET OFFICIELS

Chaque délégation devra fournir un arbitre et un membre de la table officielle (juge, chronométreur, marqueur de points et secrétaire d'appariement) dont la tenue est conforme au règlement sportif. Le corps d'arbitrage sera choisi et validé par la FSGT. Les arbitres recevront de la FSGT une attestation d'arbitrage, qu'il joindra à son livret de l'animateur FSGT.

Le corps d'arbitrage devra se conformer aux règlements édictés par la FSGT.

ABSENCE DE JUGE / ARBITRE

Il est institué des amendes en cas d'absence de juge et / ou d'arbitre. L'amende est proportionnelle au nombre de compétiteurs engagés par un comité et / ou un club.

- Nouveau comité 1ère saison sans pénalité
- De 1 à 5 compétiteurs 1 absent 80 €
- De 6 à 9 compétiteurs 110 €
- Plus de 10 compétiteurs 150 €

Les arbitres non répertoriés peuvent être pris en compte après avis de la commission d'arbitrage, de même que les stagiaires.

Pour chaque championnat, un délégué de la CFA sera présent. Ses frais de déplacement sont pris en charge par la CFA. Ses frais de repas et d'hébergement sont pris en charge par le club et /ou le comité départemental organisateur.

15- REPAS

Des repas seront disponibles lors des compétitions. Le comité et le club organisateur devront mettre à disposition une buvette. Les repas sont à la charge des délégations sauf pour les arbitres, délégués du comité, responsables de l'organisation et les membres de la CFA. De plus, il est souhaitable qu'une heure d'interruption soit prévue pour créer des contacts entre les délégations.

16- SERVICE D'ORDRE

L'équipe du service d'ordre est plus particulièrement chargée de veiller au dégagement des aires de compétitions et l'évacuation des sorties de secours.

17- L'AIRE DE COMBAT

L'aire de combat se compose de 2 ou 3 surfaces prévues par le règlement des activités de la CFA.

Des barrières de sécurité devront être disposées autour de l'aire de combat à plus de 2 mètres de la surface de combat.

L'aire de combat n'est accessible qu'aux combattants à l'appel de leur nom par la table officielle, à son entraîneur (titulaire de sa licence fsgt en cours de validité), au corps d'arbitrage, aux responsables de l'organisation, au service médical et aux membres de la CFA.

18- DÉROULEMENT TYPE D'UNE EPREUVE FEDERALE

Cérémonie d'ouverture prévue avant 9h30 (discours éventuel du maire et/ou des officiels, des organisateurs).

Déroulement de la compétition 10h00 maximum.

Élaboration et édition des résultats.

Cérémonie de remise des récompenses.

Présentations des arbitres et officiels

19- AFFICHES

A chaque championnat fédéral, il devra être créé une affiche. Nulle autre fédération que la FSGT ne devra être présente sur ladite affiche. En cas de prêt de matériel par une autre instance fédérale, celle-ci pourra figurer dans la partie réservée aux partenaires, au même titre que les clubs participant à l'organisation, aux collectivités locales.

Avant parution, l'affiche devra être validée par les membres de la CFA.

20- PLAQUETTE DU FEDERAL

Une plaquette devra être élaborée par le comité et le club organisateur, elle devra comprendre :

- le lieu de compétition
- la date de compétition
- une liste d'hôtels et de restaurants
- les feuilles d'engagement des athlètes (disponible sur le site de la CFA)
- les feuilles d'engagement des arbitres et membres du corps d'arbitrage
- programme de la journée de compétition

21- CONTACTS

Pour toutes questions concernant les épreuves, vous pouvez contacter Les responsables de la CFA et le secrétariat .

Contact CFA

Mr. MAZET ALAIN

Tel 0616670282

Mail alain.mazet.cfa.scam@sfr.fr

Contact Secrétariat

Siège Fédéral – Domaine des activités

Tél 0149422319

Mail : accueil@fsgt.org



- **le présent règlement de participation aux fédéraux (qui devra être retourné dater et signer par chaque délégation) à la C.F.A. Sports de combat**

- avec la mention « lu et approuvé » et daté

Signature du Président :

Tampon du club :